

Procès-verbal d'une séance **ordinaire** du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Riverside tenue au centre administratif au 7525, chemin de Chambly, St. Hubert, Québec le 17 mars 2015.

La secrétaire générale a confirmé qu'il y avait quorum et le président, Dan Lamoureux, a déclaré la séance ouverte à 19 H 34.

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

P. Booth Morrison

D. Butler

A. Capobianco Skipworth

C. Craig

H. Dumont

M. Gour

C. Horrell

D. Lamoureux

L. Llewelyn Cuffling

A. Mazur

Commissaires parent

T. Aguiar

P. Chouinard

M. Rayes

L. Rodrigues

Ayant prévu leur absence: D. Smith, D. Smyth

Aussi présents

Sylvain Racette, directeur général

Pierre Farmer, directeur général adjoint

Denise Paulson, secrétaire générale

Michel Bergeron, directeur des ressources financières

Wendy Bernier, directrice des ressources humaines

Mary Williams, directrice des services éducatifs

Gail Somerville, directrice des services complémentaires

Lucie Roy, directrice de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

Présence notée

A. Audet, D. Fournier, S. Lapointe, S. LeSueur, C. Trotéchaud, et deux enseignants Adam Velin (Heritage) et Laurent Boulanger (CPI)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Chouinard, appuyé par le commissaire Horrell, que l'ordre du jour soit adopté et qu'une copie soit annexée au procès-verbal de cette séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2015

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Rodrigues, appuyé par le commissaire Mazur, que le procès-verbal de la séance du 17 février 2015 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SUIVI DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le directeur général a fait le suivi sur : Aucun

QUESTIONS DU PUBLIC :

- S. LeSueur a demandé aux enseignants de calculer leur nombre d'heures de travail et ce nombre dépasse les 35 heures proposées par le gouvernement. Les enseignants sont très insultés de l'offre présentée. Le contrat se termine à la fin du mois de mars.
- M. Gour avait une question concernant les cours gratuits offerts à ACCESS.

PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

Rapport du président – D. Lamoureux

- Le 18 février : Interview avec CBC Newsworld sur les fouilles étudiantes en relation à la

drogue.

- Le 20 février : a assisté à La Coupe des enfants à l'école St. Lambert Elementary.
- Le 24 février : a visité les écoles John Adam et St. Lawrence.
- A assisté à la réunion du comité des finances et des ressources matérielles.
- Le 26 février : a assisté à la réunion du conseil de l'École Harold Napper.
- Le 27 février : a visité l'école Good Shepherd.
- Le 9 mars : a assisté à la réunion du comité des parents de CSR.
- Le 10 mars : a visité l'école Greenfield Park International.
- Le 16 mars : a visité l'école St. Jude.
- Le 17 mars : rencontre avec les commissions scolaires New Frontiers et Eastern Townships concernant la formation professionnelle et les élèves internationaux.
- Aucune nouvelle concernant les fusions. L'ACSAQ est toujours en attente d'une rencontre avec le nouveau ministre. Pendant ce temps, les présidents et les directeurs généraux s'entendent pour aller de l'avant avec leurs projets communs. Ils se réuniront à nouveau en avril.

Rapport du directeur général – S. Racette

LES SUJETS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ATTENTION PARTICULIÈRE

Depuis la dernière séance du conseil, il y a eu un élève expulsé de l'école Centennial pour possession de drogues.

RÉUNIONS ET ÉVÈNEMENTS

- › Le directeur général a fait un compte rendu sur les réunions et les événements auxquels il a assisté.

À VENIR :

- › Le 30 mars : Journée portes ouvertes au centre ACCESS Guimond pour le programme de mécanique automobile.

INFORMATIONS POUR LE CONSEIL

- › Les programmes de la formation professionnelle *Transport par camion* et *Camionnage* n'ont pas été approuvés comme programmes permanents puisque la demande n'est pas suffisante pour l'instant.
- › Accident impliquant l'autobus 347 de l'école Heritage le 5 février.
- › Mise en œuvre de la pratique AVEC (Apportez votre équipement personnel de communication) à l'école Centennial.
- › Mesure d'optimisation : 142 500 \$ (fibre optique avec NFSB).
- › Des cours du soir sont offerts gratuitement par ACCESS.
- › Plusieurs entrevues d'orientation de carrière ont eu lieu avec les administrateurs. L'exercice sera terminé à la fin du mois de mars.
- › Le ministre de la santé, M. Barrette, sera à l'école Harold Napper lundi prochain lors de la présentation d'un chèque pour le Défi Pierre Lavoie. L'évènement a été organisé par la Ville de Brossard.
- › La journée pédagogique conditionnelle du 27 avril sera remplacée par une date ultérieure pour l'école REACH afin de faciliter leur participation au Défi Sportif.
- › La commission scolaire sera fermée cet été du 20 au 31 juillet.

CHAPEAU

- › Au personnel et aux élèves de l'école St. Jude pour leur participation à l'Expo Science.
- › À Meagan Hawes, diplômée du programme PACE et présentement au centre ACCESS, pour sa présentation au comité des parents. Une vraie source d'inspiration!
- › À Brian Peddar, coordonnateur au RVCLC, pour sa collaboration avec l'organisme pour

personnes âgées, FADOQ d'Otterburn Park, afin d'offrir un cours d'initiation à l'informatique. Puisque FADOQ a reçu une subvention de 14 250 \$, ils ont promis de travailler ensemble sur d'autres projets.

- À Melanie Authier, une ancienne élève de la cohorte 1997 de l'école Chambly Academy, qui eut l'honneur de rencontrer la Reine Elizabeth puisqu'une de ses toiles est maintenant exposée dans la Maison du Canada, nouvellement rénovée, située à Londres, en Angleterre.
- À la commissaire Lesley Llewelyn Cuffling qui a fait la première page du journal Le Courrier du Sud dans un article sur les femmes au pouvoir.
- À Erin Baldock et Simon Bélanger, deux enseignants de l'école Heritage, pour leur implication et leur dévouement à la coordination et à la mise en œuvre du program CFER à l'école Heritage, et pour la présentation du programme aux administrateurs et enseignants de Billings, Galt, Massey Vanier et Centennial. Nous nous joignons à Carol Marriott pour vous féliciter pour votre superbe présentation!
- À Martine Tremblay qui ajoute continuellement des informations à nos pages Facebook et Twitter et réussit à rejoindre autant de gens. Notre dernier message concernant la fouille d'élèves a rejoint 2 510 personnes!
- À la troupe de théâtre de l'école Mountainview et à notre collègue, la commissaire Capobianco, pour leur performance du 21 février! La salle était comble et le public diverti pour une bonne cause!
- Aux écoles Centennial, Chambly Academy et Heritage pour leurs vidéos « Happy Dance » publiés sur la page Facebook CRÉ afin de promouvoir les initiatives en milieu scolaire. Le vidéo « Dear Sec 2 Me » de l'école Chambly Academy a également été mis de l'avant.

Au nom de la commission scolaire, le directeur général a offert ses condoléances à la commissaire Dumont qui a perdu sa mère récemment.

Comité des parents : M. Rayes

La réunion du comité des parents a eu lieu le 9 mars. En plus des membres, d'autres participants se sont joints à la réunion :

- Sylvain Racette, directeur général;
- Dan Lamoureux, président;
- Lesley Cuffling, vice-présidente;
- Lori Rodrigues, commissaire du comité EHDAA.

Parmi les sujets traités:

- Compte-rendu des lettres envoyées aux MAN par les écoles opposées aux fusions.
- Adoption de la motion supportant la continuation du projet GPPI.
- Clarification apportée par le directeur général quant au processus de consultation pour le calendrier secteur jeunes 2015-2016.
- Surpopulation potentielle dans certaines écoles de Riverside.
- Procédure des communications lors de fermetures d'écoles.

La prochaine réunion aura lieu le 13 avril 2015.

Comité consultatif EHDAA : L. Rodrigues

Aucun rapport. La prochaine réunion aura lieu le 8 avril 2015. Il y aura une levée de fonds à l'école REACH le 28 mars 2015.

RAPPORTS (sous-comités)

Exécutif – D. Lamoureux

- Aucun rapport. La prochaine réunion aura lieu le 7 avril 2015.

Consultatif de transport – L. Cuffling

- Aucun rapport. La prochaine réunion aura lieu le 1 avril 2015.

Éducation – Aucun rapport. La prochaine réunion aura lieu le 23 mars 2015.

Vérification (Finances/Ressources matérielles)

- La réunion eut lieu le 24 février.
- Révision de la capacité pour offrir les services.
- Il a été convenu que la proposition actuelle pour l'aire de repos à l'école John Adam n'est pas avantageuse.
- Discussion du dossier de vermiculite à l'école GPI.
- Révision des résolutions présentées au conseil ce soir.
- Vérification du renouvellement du contrat avec Telus.
- Le comité de vérification, des finances et ressources matérielles supervisera le processus budgétaire du conseil à la fin de la réunion, et ce, en présence des commissaires seulement.
- Les modifications proposées par l'ACSAQ concernant la politique des frais de déplacement et de voyage n'ont pas été retenues.
- Révision d'un extrait de « Traffic ».
- Résolution présentée au conseil ce soir : Clic Revenu.

La prochaine réunion aura lieu le 24 mars à 19 h 30.

Gouvernance et éthiques – L. Cuffling

- Aucun rapport. La prochaine réunion aura lieu le 7 avril 2015.

Ressources humaines : – H. Dumont

- Aucun rapport. Aucune réunion en février, mais une consultation eut lieu concernant le calendrier. La prochaine réunion aura lieu le 24 mars à 18 h 30.

Marketing et communications - C. Craig

- Aucun rapport. La prochaine réunion aura lieu le 24 mars à 18 h 30.

ACSAQ – A. Capobianco

- Aucun rapport. Tous les commissaires sont invités à participer à la conférence de mai qui aura lieu du 21 au 23 mai. Les inscriptions doivent être reçues avant le 15 avril.

NOUVELLES AFFAIRES

Résolution F164-20150317

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT POUR UN AN DU CONTRAT DE SERVICES BANCAIRES SE TERMINANT LE 30 JUIN 2015

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a annoncé son intention de fusionner certaines commissions scolaires au Québec, dont la Commission scolaire Riverside.

CONSIDÉRANT que la Banque nationale du Canada a fourni des services bancaires pour la période du 1er juillet 2010 et se terminant le 30 Juin 2015.

CONSIDÉRANT que, selon notre politique d'achat, un appel d'offres pour le renouvellement de nos services bancaires devrait être préparé pour le 30 juin 2015.

CONSIDÉRANT la possibilité de fusions et après consultation des directeurs de services et du comité de

vérification (finance et des ressources matériels) ;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Rodrigues, appuyé par le commissaire Chouinard, de renouveler pour un an, l'offre de services de la Banque nationale, et ce, à partir du 1er juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution F165-20150317

ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES

CONSIDÉRANT que la Politique sur le remboursement des dépenses a fait l'objet d'une consultation sur tout le territoire de la communauté scolaire Riverside;

Considérant que le comité de vérification (finances et ressources matérielles) a révisé la rétroaction reçue;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Cuffling, appuyé par le commissaire Mazur, que cette politique soit adoptée telle que modifiée et qu'une copie soit ajoutée au procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution F166-20150317

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ AUPRÈS DES SERVICES ÉLECTRONIQUES « CLIC REVENU » DU MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que nous devons désigner un représentant autorisé auprès des services électroniques Clic Revenu du Ministère du revenu du Québec ;

CONSIDÉRANT l'obligation du ministère du revenu qu'une résolution soit adoptée par le conseil des commissaires officialisant le représentant autorisé de la Commission scolaire Riverside ;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Cuffling, appuyé par la commissaire Capobianco Skipworth, de nommer Madame Suzanne Lamoureux, Directrice adjointe aux ressources financières, à titre de représentante autorisée au niveau des services électroniques Clic Revenu du Ministère du Revenu du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution B527-20150317

RÉSOLUTION SOUTENANT LE RAPPORT POSTÉLECTORAL SOUMIS PAR LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION, MME K. BALFOUR

CONSIDÉRANT que Mme Kathleen Balfour, présidente d'élection pour la Commission scolaire Riverside, a fait des recommandations dans son rapport postélectoral ayant été soumises au conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Gour, appuyé par la commissaire Morrison, d'aviser le Directeur général des élections (DGE) que la Commission scolaire Riverside appuie les recommandations faites par Mme Balfour et encourage le DGE à les implanter avant les prochaines élections scolaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution HR407-20150317

DÉPÔT AUX FINS DE CONSULTATION DU CALENDRIER SCOLAIRE 2016-2017

CONSIDÉRANT que cette résolution a été révisée et approuvée par le comité des ressources humaines ;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Capobianco Skipworth, appuyé par la commissaire Aguiar, que le calendrier scolaire pour le secteur jeune identifiant seulement les périodes de vacances et les dates de début et de fin d'année pour l'année scolaire 2016-2017 soit reçu pour consultation pour la période du 18 mars au 14 avril 2015..

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution HR408-20150317

ADOPTION DU CALENDRIER 2015-2016 DE L'ÉCOLE PRIMAIRE GREENFIELD PARK INTERNATIONAL

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Butler, appuyé par la commissaire Rayes, que le calendrier 2015-2016 de l'école primaire Greenfield Park International soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution HR409-20150317

DÉPOT AUX FINS DE CONSULTATION DES CALENDRIERS SCOLAIRES 2015-2016 DES SECTEURS ADULTE ET PROFESSIONNELLE

CONSIDÉRANT que cette résolution a été révisée et a reçu l'appui du Comité sur le calendrier;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Rodrigues, appuyé par la commissaire Dumont, que les calendriers scolaires pour 2015-2016 des secteurs de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle soient déposés aux fins de consultation pour la période du 18 mars au 14 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution HR410-20150317

CORRECTION DE LA RÉOLUTION HR405-20150217 : DÉMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

CONSIDÉRANT que cette résolution a été révisée et approuvée par le comité des ressources humaines ;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Chouinard, appuyé par la commissaire Capobianco Skipworth, que la date effective de la retraite de Elizabeth Gillies-Poitras, directrice de l'école Good Shepherd soit le 14 septembre 2015 et non pas le 30 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution E134-20150317

CORRECTION DE LA RÉOLUTION E130-20150120: CHANGEMENT DU NOM DE CHAMBLY ACADEMIE

CONSIDÉRANT que, le 14 octobre 2014, le conseil d'administration de l'école Chambly Academy a adopté à l'unanimité une résolution pour modifier le nom de l'école Chambly Academy pour l'Académie Internationale de Saint-Lambert/St. Lambert International Academy;

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté la résolution E130-20150120 appuyant la requête;

CONSIDÉRANT que la Commission de toponymie refuse l'utilisation du mot « Academy », appellation étant réservé au domaine des arts;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de l'école Chambly Academy appuie le changement de nom de l'école Chambly Academy pour **École secondaire internationale de Saint-Lambert / Saint-Lambert International High School**;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Aguiar, appuyé par la commissaire Cuffling, que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Riverside appuie la demande pour changer le nom de l'école et que le changement de nom prenne effet à compter du 1^{er} juillet 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution MR298-20150317

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION PARTIELLE DE LA TOITURE ET DE LA FENESTRATION À L'ÉCOLE PRIMAIRE, ROYAL CHARLES, À SAINT-HUBERT

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Riverside a demandé, par Résolution MR296-20140617, les argents nécessaires en vue de procéder à la réfection partielle de la toiture et de la fenestration à l'école Royal Charles à Saint-Hubert ;

CONSIDÉRANT que le MÉLS a accordé une allocation, à l'intérieur des mesures Maintien des bâtiments et Résorption du déficit d'entretien, en vue de procéder à la réfection partielle de la toiture et de la fenestration à l'école Royal Charles à Saint-Hubert ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public ouvert le 27 février 2015 et les résultats sont les suivants (prix taxes en sus) :

Construction R.D.J. Inc.	\$200,700.00
Construction Brault Inc.	\$207,779.00
Les Couvertures St-Léonard Inc.	\$213,800.00
Couvertures Montréal-Nord Ltée	\$240,925.00
Axe Construction	\$241,000.00
Toitures Trois Étoiles Inc.	\$251,884.00

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des soumissions faite par le professionnel au dossier, la firme Normand Langlois Architecte recommande le plus bas soumissionnaire jugé conforme ;

CONSIDÉRANT que ce projet rencontre toutes les conditions requises pour être accepté à l'intérieur des mesures Maintien des bâtiments et Résorption du déficit d'entretien ;

CONSIDÉRANT que cette résolution a été révisée et a reçu l'appui du Comité de vérification (finances et des ressources matérielles):

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Horrell, appuyé par le commissaire Mazur, que la Commission scolaire Riverside accepte la recommandation de la firme Normand Langlois Architecte, d'octroyer le contrat pour la réfection partielle de la toiture et de la fenestration à l'école Royal Charles à Saint-Hubert, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction R.D.J. inc, au montant de 200 700,00\$, taxes en sus, et d'autoriser le directeur général à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution MR299-20150317

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE PROJET DU REMPLACEMENT PARTIEL DE LA TOITURE À L'ÉCOLE CHAMBLY ACADEMY À SAINT-LAMBERT

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Riverside a demandé, par Résolution MR296-20140617, les argents nécessaires en vue de procéder au projet de remplacement partiel de la toiture à l'école Chambly Academy à Saint-Lambert ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public ouvert le 20 février 2015 et les résultats suivants (prix taxes en sus) :

Les Entreprises Cloutier & Gagnon	\$351,812.00
Les Couvertures St-Léonard Inc	\$357,572.25
Couverture Montréal-Nord Ltée	\$366,684.02
Les Toitures Techni Toit (9165-1364 Québec Inc)	\$366,770.25
Toitures Trois Étoiles Inc.	\$457,163.59

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des soumissions faite par le professionnel au dossier, la firme Architecture Labbé et Associés recommande le plus bas soumissionnaire jugé conforme ;

CONSIDÉRANT que cette résolution a été révisée et a reçu l'appui du Comité de vérification (finances et des ressources matérielles):

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Cuffling appuyé par la commissaire Aguiar, que la Commission scolaire Riverside accepte la recommandation de la firme Architecture Labbé et Associés, d'allouer le contrat pour le projet du remplacement partiel de la toiture au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée, au montant de 351 812,00\$, taxes en sus, et d'autoriser le directeur général à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution MR300-20150317

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DE LA FOURNAISE ET RÉNOVATION DES TOILETTES ET DES PLAFONDS AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET D'ÉDUCATION AUX ADULTES ACCESS, RUE QUEEN À SAINT-LAMBERT

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Riverside a demandé, par Résolution MR296-20140617, les argents nécessaires en vue de procéder au remplacement de la fournaise, la rénovation des toilettes et des plafonds au Centre de formation professionnelle et d'éducation aux adultes ACCESS, rue Queen à Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT que le MÉLS a accordé une allocation, à l'intérieur des mesures Maintien des bâtiments et Résorption du déficit d'entretien, en vue de procéder au remplacement de la fournaise, la rénovation des toilettes et des plafonds, au Centre de formation professionnelle et d'éducation aux adultes ACCESS, rue Queen à Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public ouvert le 27 février 2015 et les résultats sont les suivants (prix taxes en sus) :

Constructions RDJ inc.	\$385,400.00
La Cie de Construction Relève inc.	\$394,000.00
Axe Construction inc.	\$442,000.00
Construction CPB inc.	\$455,162.00
AGL Construction inc.	\$483,345.00
M. W. Construction inc.	\$530,000.00

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des soumissions faite par le professionnel au dossier, la firme Architecture Labbé et associés recommande le plus bas soumissionnaire jugé conforme ;

CONSIDÉRANT que ce projet rencontre toutes les conditions requises pour être accepté à l'intérieur des mesures Maintien des bâtiments et Résorption du déficit d'entretien ;

CONSIDÉRANT que cette résolution a été révisée et a reçu l'appui du Comité de vérification (finances et ressources matérielles):

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Cuffling, appuyé par le commissaire Chouinard, que la Commission scolaire Riverside accepte, la recommandation de la firme Architecture Labbé et Associés d'octroyer le contrat pour le remplacement de la fournaise, la rénovation des toilettes et des plafonds au Centre de formation professionnelle et d'éducation aux adultes ACCESS, rue Queen à Saint-Lambert, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Constructions R.D.J. inc., au montant de 385 400,00\$, taxes en sus, et d'autoriser le directeur général à signer le contrat

à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution MR301-20150317

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION PARTIELLE DE LA MAÇONNERIE, PHASE VII, À L'ÉCOLE RÉGIONALE SECONDAIRE HÉRITAGE À SAINT-HUBERT :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Riverside a demandé, par Résolution MR296-20140617, les argents nécessaires en vue de procéder à la réfection partielle de la maçonnerie, phase VII, à l'école régionale secondaire Héritage ;

CONSIDÉRANT que le MÉLS a accordé une allocation, à l'intérieur des mesures Maintien des bâtiments et Résorption du déficit d'entretien, en vue de procéder à la réfection partielle de la maçonnerie, phase VII, à l'école régionale secondaire Héritage ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public ouvert le 27 février 2015 et les résultats sont les suivants (prix taxes en sus) :

9207-2289 Balex Construction	\$423,000.00
Habitation Massar inc.	\$444,800.00
Axe Construction	\$568,174.69
La Cie construction Relève	\$574,000.00
Savite Construction inc.	\$576,675.00
Construction MB (2014) Maçonnerie	
Pro Conseil	\$607,320.00
Société générale de construction	\$666,000.00
Groupe Atwill-Morin	\$821,252.30

CONSIDÉRANT que cette résolution a été révisée et a reçu l'appui du Comité de vérification (finances et des ressources matérielles):

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Rodrigues, appuyé par le commissaire Chouinard, que la Commission scolaire Riverside accepte la recommandation de la firme Leclerc Architectes d'octroyer le contrat pour la réfection partielle de la maçonnerie, phase VII, à l'école régionale secondaire Héritage, au plus bas soumissionnaire conforme, soit 9207-2289 Balex Construction, au montant de \$423,000.00, taxes en sus, et d'autoriser le directeur général à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTIONS DIVERSES

Correspondance – Tel qu'énumérée à l'annexe « A » du procès verbal.

QUESTIONS DU PUBLIC :

- S. LeSueur a demandé si de la vermiculite avait été trouvée dans une autre de nos écoles. Pierre Farmer a répondu que non, il n'y en avait pas.
- S. LeSueur a posé une question concernant les fusions et a souligné que le personnel enseignant est inquiet. Il voulait savoir si les fusions étaient rayées de l'agenda pour l'instant. Le président lui a répondu que pour l'instant, tout continu comme avant et que nous attendons plus d'informations. Le directeur général a ajouté que nous allons de l'avant en matière de formation professionnelle et dans le dossier des élèves internationaux.

BRAVOS

- La commissaire Capobianco Skipworth a posé une question concernant la toile. Elle a félicité l'école Mountainview et Brian Peddar pour leur dévouement au CLC de la Vallée-du-Richelieu et les fonds amassés lors du spectacle bénéfice auquel elle a participé. Merci pour tous vos efforts. Elle a également fait une lecture à l'école William Latter lors de la journée contre l'intimidation.
- La commissaire Cuffling a félicité l'école St. Lambert Elementary pour leur évènement annuel, La Coupe des enfants.
- Le président Lamoureux a également félicité l'école St. Lambert Elementary. La communauté a très bien appuyé l'évènement.
- La commissaire Aguiar a invité chacun à porter du mauve le 26 mars afin de souligner la Journée Lavande pour l'épilepsie.
- Le directeur général a rappelé à tous les commissaires que tous les évènements sont affichés dans la section Écoles de notre site internet.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Chouinard, appuyé par la commissaire Dumont, que la séance soit levée à 20 h 35.

UNANIMITÉ

Dan Lamoureux, président

Denise Paulson, secrétaire générale



CONSEIL DES COMMISSAIRES COUNCIL OF COMMISSIONERS

Convocation à une séance **ordinaire** du conseil qui aura lieu
le **mardi 17 mars 2015 à 19 h 30** au centre administratif,
7525, chemin de Chambly, Saint-Hubert, Québec.

ORDRE DU JOUR – SÉANCE ORDINAIRE

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
 - 3.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2015
 - 3.2. Suivi de la séance ordinaire du 17 février 2015
4. Période de questions du public – 30 minutes
5. Rapport du président
6. Rapport du directeur général
7. Rapport du comité de parents
8. Rapport du comité EHDAA
9. Rapport des comités
 - 9.1. Exécutif
 - 9.2. Transport
 - 9.3. Éducation
 - 9.4. Vérification (Finances/Ressources Mat)
 - 9.5. Gouvernance et éthiques
 - 9.6. Ressources humaines
 - 9.7. Marketing et communications
 - 9.8. ACSAQ
10. Résolutions
 - o Demande de renouvellement pour une année du contrat de services bancaires se terminant le 30 juin 2015
 - o Adoption de la politique sur le remboursement des dépenses
 - o Désignation d'un représentant autorisé auprès des services électroniques « clic revenu » du Ministère du revenu du Québec
 - o Résolution appuyant les recommandations contenues dans le rapport post-électoral préparé par la présidente d'élection, Madame K. Balfour
 - o Dépôt aux fins de consultation du calendrier scolaire 2016-2017
 - o Adoption du calendrier 2015-2016 de l'école internationale primaire de Greenfield Park
 - o Dépôt aux fins de consultation des calendriers scolaires 2015-2016 des secteurs adulte et professionnelle
 - o Correction de la résolution HR405-20150217 : démission d'un administrateur
 - o Correction de la résolution E130-20150120: changement du nom de Chambly Academy
 - o Octroi d'un contrat pour la réfection partielle de la toiture et de la fenestration à l'école primaire, Royal Charles, à Saint-Hubert
 - o Octroi d'un contrat pour le projet du remplacement partiel de la toiture à l'école Chambly Academy à Saint-Lambert
 - o Octroi d'un contrat pour le remplacement de la fournaise et rénovation des toilettes et des plafonds, au centre de formation professionnelle et d'éducation aux adultes ACCESS, rue Queen à Saint-Lambert
 - o Octroi d'un contrat pour la réfection partielle de la maçonnerie, phase VII, à l'école régionale secondaire Héritage à Saint-Hubert
11. Correspondance
12. Varia
13. Période de questions du public – 20 minutes
14. Bravos (2 minutes par membre)
15. Date de la prochaine session ordinaire du Conseil : **le 21 avril 2015 à 19 h 30**
16. Levée de la séance

Donné à Saint-Hubert (Québec) le 12 mars 2015

Denise Paulson, secrétaire générale

CORRESPONDANCE – COMMISSION SCOLAIRE RIVERSIDE
2015-03-17

<i>DE</i>	<i>TYPE</i>	<i>OBJET</i>
Lawrence DePoe, Président QFHSA	Lettre au président	Invitation

Commission scolaire Riverside - Politique

Résolution B402-20111115

Nom de politique :	Politique de remboursement de frais de déplacement et de voyage
Numéro de politique :	F165-20150317 remplaçant F160-20140916 remplaçant B402-20111115
Période de consultation :	Du 21 janvier au 12 février 2015
Date approuvée par le conseil :	2015-03-17
Date suggérée de la prochaine revue :	Trois ans de la date d'adoption

Dans le présent document, le masculin est employé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger la lecture.

Objectif

La présente politique a pour objet de déterminer le cadre régissant le remboursement des frais (voyage, repas, séjour et frais de représentation) encourus par les membres du personnel de la Commission scolaire Riverside dans l'exercice de leurs fonctions.

Principes

La commission scolaire reconnaît que tout employé appelé à se déplacer dans l'exercice de ses fonctions sera remboursé pour toutes les dépenses effectuées dans ce contexte dans les limites des sommes maximales adoptées par le conseil et révisées périodiquement.

C'est à la fois l'intention et le devoir de la commission scolaire de concilier l'équité envers ses employés et une saine gestion des fonds publics qu'elle administre. Ainsi, la commission scolaire encourage le partage des frais de séjour et le covoiturage lorsque possible.

La commission scolaire reconnaît aussi que des dépenses de représentation limitées et raisonnables peuvent être encourues par ses commissaires et le personnel de la haute direction au cours de leur travail.

La commission scolaire rembourse uniquement les frais de déplacement et de voyage accompagnés de pièces justificatives.

Exception

Cette politique ne s'applique pas au personnel affecté à l'enseignement à domicile.

Définition

Pour faciliter la compréhension et l'application de la présente politique, les expressions suivantes sont définies :

Approbation :

L'approbation est l'acte d'approuver, de donner une permission formelle et officielle. Cette approbation est exprimée par écrit en signant un document officiel comme un formulaire de réclamations et garantit que la réclamation est conforme à cette politique.

Autorisation :

L'autorisation est l'acte d'autoriser, de donner une permission d'agir. L'autorisation sera consentie pour un événement spécifique, des événements généraux ou des circonstances répétitives convenues.

Pré-autorisation :

La pré-autorisation est l'acte d'autoriser au préalable et sera nécessaire pour des situations ou événements spécifiques.

Dépenses de représentation :

Les dépenses de représentation incluent voyage, logement, repas et frais d'inscription encourus pour promouvoir la commission scolaire Riverside ou établir des relations qui pourraient être avantageuses à celle-ci.

Lieu de travail habituel

Le lieu de travail habituel d'un employé est l'endroit où il reçoit ses directives et où il doit faire rapport de ses activités; c'est également le lieu de départ habituel de ses déplacements dans l'exercice de ses fonctions. Dans quelques cas, les membres du personnel peuvent avoir des endroits de travail différents pour les différents jours de la semaine. La distance du déplacement doit être établie en utilisant le lieu de travail habituel de l'individu comme le point de départ selon le jour de la semaine si l'employé détient plus d'un lieu de travail.

La distance totale des déplacements des commissaires et des employés couvrant plusieurs destinations dans une même sortie doit être calculée de façon continue et non pas comme une succession d'allers-retours.

Le tableau des distances, émis par le service du transport et qui décrit le déplacement entre les écoles, les centres et le centre administratif, s'applique.

Pour tout autre déplacement, la distance reconnue aux fins de remboursement est la distance effectivement parcourue; à savoir, le moindre entre :

- ✓ **La distance entre la destination et le lieu habituel de travail, ou;**
- ✓ **La distance entre la destination et le domicile du commissaire ou de l'employé.**

La commission scolaire ne rembourse pas les frais de déplacement du domicile au lieu de travail habituel des employés, sauf lorsque le déplacement est requis après les heures normales de travail de l'individu pour des fins de réunions ou autres. Dans ce cas, la commission scolaire pourra rembourser les frais d'un repas plutôt que les frais de déplacement.

Bien que l'on considère que le lieu de travail habituel des commissaires soit leur propre domicile, la commission scolaire ne rembourse pas les frais de déplacement pour les réunions régulières et spéciales du conseil des commissaires.

Approbation

Pour être éligible à un remboursement, une dépense doit être approuvée par l'autorité déterminée.

Pour les commissaires :

Les frais de représentation et de déplacement des commissaires doivent être approuvés par le président et le vice-président du conseil des commissaires. En l'absence de l'un d'eux, le président du comité de vérification sera la deuxième personne pouvant approuver les frais. Les frais de représentation et de déplacement du président et du vice-président du conseil des commissaires et du président du comité de vérification, doivent être approuvés par une combinaison de 2 de ces 3 personnes, en autant qu'ils soient toujours deux signataires autorisant pour la troisième personne.

Pour le perfectionnement professionnel des commissaires :

Les frais de représentation et de déplacement encourus pour le perfectionnement professionnel des commissaires doivent être approuvés par le président et le vice-président du conseil des commissaires. En l'absence de l'un deux, les frais peuvent être approuvés par le président du comité de vérification ou par le vice-président du conseil.

Pour le directeur général :

Le président et le vice-président du conseil des commissaires approuvent les frais de représentation et de déplacement du directeur général. En l'absence de l'un d'eux, les frais peuvent être approuvés par le président du comité de vérification.

Pour tous les autres membres du personnel :

Les frais de représentation et de déplacement de tout autre membre du personnel doivent être approuvés par le supérieur immédiat. Les frais de représentation doivent normalement être pré autorisés.

Allocations

Utilisation d'un véhicule privé :

La commission scolaire rembourse le kilométrage parcouru par l'employé dans le cadre de ses fonctions. Il en sera de-même pour les commissaires conformément aux directives AD-FR-003-G jointes à cette politique. Le taux de remboursement est révisé et adopté périodiquement (voir l'annexe AD-FR-002-G ci-jointe).

Utilisation d'un véhicule loué :

L'utilisation d'un véhicule loué est encouragée lorsque le total des coûts pour la location est inférieur au remboursement du kilométrage.

Stationnement / droits de péage :

La commission scolaire remboursera les frais de stationnement réels et les droits de péage sur présentation des pièces justificatives.

Transport public :**TRAIN, AUTOBUS OU AVION**

La commission scolaire remboursera le coût réel d'un billet en classe économique sur présentation des pièces justificatives.

TAXI

La commission scolaire remboursera le coût réel du voyage (pour de courtes distances, à titre de complément à un autre moyen de transport public) sur présentation des pièces justificatives.

TRANSPORT URBAIN (métro, autobus ou parcomètre)

La commission scolaire remboursera le coût réel sans présentation des pièces justificatives.

Frais de séjour :

La commission scolaire remboursera le coût réel d'une chambre standard.

Aucun remboursement ne sera autorisé pour un déplacement de moins de 100 km du lieu habituel de travail à moins de circonstances exceptionnelles pré autorisées par le directeur général pour les membres du personnel, ou par le président et le vice-président du conseil des commissaires pour le directeur général et les commissaires.

Une facture détaillée émise par l'hôtel est requise pour obtenir un remboursement. Un per diem peut être remboursé à un membre du personnel séjournant chez sa famille ou chez un ami (voir l'annexe AD-FR-002-G ci-jointe).

Un montant maximum par jour est alloué pour les dépenses mineures occasionnées par un séjour à l'extérieur telles que les frais d'appels interurbains, les pourboires, etc. Les dépenses réelles seront remboursées jusqu'à concurrence de ce maximum (voir l'annexe AD-FR-002-G ci-jointe).

Repas :

La commission scolaire remboursera les frais réels et raisonnables d'un repas selon les limites établies et révisées annuellement par la commission scolaire (voir l'annexe AD-FR-002-G ci-jointe). La réclamation de dépenses doit spécifier le motif de la dépense ainsi que **l'identité des invités**.

Aucun remboursement de frais de repas ne sera accordé si l'activité donnant lieu au déplacement prévoit déjà les repas.

Frais d'inscription :

La commission scolaire remboursera les frais réels d'inscription sur présentation des pièces justificatives.

Frais de représentation :

La commission scolaire remboursera les frais réels de représentation sur présentation des pièces justificatives; le motif de la dépense de même que l'identité des invités doivent être spécifiés sur la demande de remboursement.

Dépenses relatives au conjoint ou à la conjointe :

Toutes les dépenses supplémentaires encourues par le conjoint ou la conjointe accompagnant le membre du personnel ne seront pas éligibles à un remboursement par la commission scolaire.

Responsabilité

Le service des ressources financières est responsable du contrôle de l'application de cette politique. Tous les administrateurs et tous les commissaires qui approuvent les frais de déplacement doivent s'assurer que les réclamations sont conformes à la présente politique.

Exclusions

Les exclusions qui suivent forment une liste non-exhaustive de dépenses non remboursées par la commission scolaire :

1. Les coûts lors d'infractions au Code de la route;

2. Les dépenses encourues par un employé ou par un commissaire pour son véhicule personnel après un accident ou une panne (remorquage, franchise d'assurance, réparations, etc.);
3. Le coût d'assurance inclus dans l'indemnité relative au kilométrage.

Les dépenses approuvées par le comité de perfectionnement professionnel

Les dépenses approuvées par le comité de perfectionnement professionnel ne peuvent en aucun cas excéder les taux d'allocation prévus dans la présente politique.

TAUX DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES**Logement :**

Le per diem pour un membre du personnel séjournant dans une maison privée (famille ou ami) est établi à 25,00 \$ par nuitée.

Repas : Déjeuner 12,00 \$
Dîner 23,00 \$
Souper 35,00 \$

(Incluant les taxes et pourboires)

La limite totale quotidienne de remboursement de repas de 70,00 \$ est applicable quand une personne est à l'extérieur pendant trois périodes de repas consécutives.

Dépenses afférentes :

Le montant maximum par jour alloué pour les dépenses mineures afférentes à des séjours à l'extérieur telles que les frais d'appels interurbains, les pourboires, etc. est établi à 10,00 \$.

Taux par km :

Le taux de remboursement du kilométrage est établi selon les calculs du Secrétariat du Conseil du trésor. Une allocation supplémentaire de 0,10 \$ par kilomètre par véhicule est accordée à l'employé ou au commissaire voyageant avec un ou des collègues.

Avance de fonds :

Il est possible de bénéficier d'une avance de fonds dans les cas de déplacement qui requiert un séjour à l'hôtel. Cependant, l'avance demandée ne doit pas dépasser 75 % du coût estimé du voyage (**incluant les frais d'inscription**) et la demande doit être faite par écrit et être soumise au service des ressources financières au moins dix (10) jours ouvrables avant la date de départ.

Le fait d'obtenir une avance ne libère, en aucun cas, les membres du personnel de leur obligation de présenter un formulaire de réclamation de frais de déplacement accompagné des pièces justificatives, et ce, le plus tôt possible au retour du voyage.

Réclamation :

Toutes les personnes désirant faire une réclamation doivent remplir le formulaire officiel de la commission scolaire et le soumettre pour approbation à leur supérieur immédiat ou aux individus autorisés selon les directives de la section Approbation de cette politique. Une fois la réclamation approuvée selon les directives ci-haut mentionnées, la réclamation sera vérifiée par le service des finances et corrigée, s'il y a lieu. Le département des ressources humaines effectuera les remboursements pour tous les employés selon le calendrier prédéterminé de la paie. Toutes les réclamations doivent être soumises à l'intérieur du trimestre au cours duquel les dépenses ont eu lieu. Les dates limites sont les suivantes : 30 septembre, 31 décembre, 31 mars et le 30 juin.

Les cartes d'achats :

À chaque mois, le solde des cartes d'achats est remboursé automatiquement afin de ne pas payer des intérêts. Une fois la réclamation approuvée en bonne et due forme, tous les rapports des comptes de dépenses doivent être acheminés au service des finances avant la fin du mois afin de faciliter la comptabilisation des dépenses.

Le motif de la dépense doit être clairement indiqué sur le formulaire, ainsi que les noms des personnes invitées si la dépense implique plus d'une personne. Toute réclamation soumise sans pièces justificatives appropriées ou sans approbation, sera retournée

AD-FR-003-G

Révisé et approuvé par le conseil 16-09-2014

**DIRECTIVES POUR LE REMBOURSEMENT
DES DÉPENSES DE COMMISSAIRE**

BUT :

Les directives ci-après sont destinées à faciliter l'administration des remboursements des dépenses des Commissaires, conformément à la politique actuelle de remboursement des dépenses.

CATÉGORIE D'ACTIVITÉ	OUI	NON	COMMENTAIRES
Déplacement pour activités du conseil:			
Réunions de conseil spéciales et régulières		X	
Réunions du comité exécutif	X		
Réunions des comités de travail	X		
Sessions de travail du conseil	x		
Sessions d'information	X		
Consultations	X		
Déplacement aux écoles et centres :			
Toute activité		X	
Invitation adressée à un commissaire		X	
Pour représenter le conseil	X		Représentant délégué du conseil
Kilométrage lors de la remise des diplômes		X	Les frais de stationnement pour les remises des diplômes au niveau secondaire sont admissibles.
Assemblées publiques	X		
Représentation externe :			
Réunions	X		
Activités	X		
Dépenses liés au développement professionnel :			
Kilométrage / Transport	X		
Stationnement	X		
Logement	X		
Repas (selon la politique de la commission)	X		
Taxis	X		
Autre :			
Frais d'interurbains	X		Si applicable

Livres et autres fournitures reliés au fonctionnement du conseil.	X		Si applicable
---	---	--	---------------



DRAFT

COMMISSION SCOLAIRE RIVERSIDE / RIVERSIDE SCHOOL BOARD
Calendrier scolaire 2016-2017 / School Calendar 2016-2017

July 2016

S	M	T	W	T	F	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

August 2016

S	M	T	W	T	F	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

September 2016

S	M	T	W	T	F	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

October 2016

S	M	T	W	T	F	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

November 2016

S	M	T	W	T	F	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

December 2016

S	M	T	W	T	F	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

January 2017

S	M	T	W	T	F	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

February 2017

S	M	T	W	T	F	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

March 2017

S	M	T	W	T	F	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

April 2017

S	M	T	W	T	F	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

May 2017

S	M	T	W	T	F	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

June 2017

S	M	T	W	T	F	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

	Congés / holidays
	Journées pédagogiques / Pedagogical days
	Journées pédagogiques conditionnelles / Conditional ped. days
NB	20 ^e pédagogique au niveau de l'école / à déterminer / School-level 20 th ped. day / to be determined

Communication écrite /
Written communication

Au plus tard le
At the latest by

Étapes / Terms – No. Days/jours

- 1.
- 2.
- 3.

Journées pédagogiques / Pedagogical days

17 fixes pour toutes les écoles /
Board-wide (fixed)

1 au niveau de l'école –
à déterminer /
School-level – T.B.D.

2 conditionnelles / conditional

As per the MELS regulations, the issuing of report cards will occur at the latest by the following dates: October 1 (written communication), November, March and July